Zeitschrift: Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle
Band: 32 (1964)
Heft: 12

Artikel: Réponse du consistoire de l'Église bâloise à différentes demandes pour une prise de position envers le problème de l'homosexualité

Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-569809

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la porte, contre le bar, et ne m'avait pas vu. J'écartai doucement les danseurs pour m'approcher de lui. Il m'aperçut enfin, ouvrit de grands yeux, puis son visage s'illumina d'un sourrire et il me tendit les deux mains. «Viens danser», lui dis-je pour l'écarter des regards surpris et pour l'avoir tout à moi.

A moi seul . . . Jusqu'à l'aube, il resta dans mes bras, tout contre moi, mon regard plongé dans son regard heureux. Quand minuit sonna je lui rendis son baiser de la plage, puis beaucoup d'autres baisers . . .

«Cachottier ! me glissa Roger passant près de nous. Je croyais que vous ne connaissiez personne !».

«C'était vrai quand je vous l'ai dit. Maintenant, j'ai l'impression de n'avoir jamais été seul».

«Attention, me dit Jean un peu plus tard, Olivier peut réaliser votre second vœu, mais non le premier! Il est sensible et sincère. Nous ne vous permettrons pas de lui faire de la peine».

«Merci pour cet avertissement, cher Jean; je l'aime déjà assez pour vous en aimer davantage. Mais soyez tranquille, le père Noël a réalisé mes deux vœux en un seul». Jean ne pouvait comprendre, mais je ne pouvais lui expliquer.

La nuit s'achevait quand nous sortîmes. Je ne sais ce qu'Olivier dit à l'oreille de Jean, mais j'entendis ce dernier répondre : «Je suis heureux pour toi».

Nous nous retrouvâmes près de la mer quand les étoiles pâlissaient déjà au ciel. Je fus envahi soudain par un sentiment de panique. «Déjà le jour, Olivier ! Tout passe si vite, et je ne voudrais plus te perdre, pas même t'abandonner un instant. Pourquoi faut-il que je reparte pour Paris dans deux jours ? Pourquoi ce merveilleux cadeau de Noël devra-t-il se faner ? Je ne veux pas . . .»

A ma grande stupéfaction, Olivier éclata de rire. «C'est vrai, me dit-il, tu ne sais pas ! Je ne suis à Nice que pour les vacances de Noël, parce que ma famille y habite. Mais je suis étudiant à la Sorbonne et je vis à Paris. Même, si tu le veux, j'avancerai mon départ pour voyager par le même train que toi. Moi non plus, je ne veux plus te quitter . . .»

Les vagues chuchotaient doucement au bas de la plage des confidences, des promesses, une chanson complice. Le jour, la vie, recommençaient.

R. Gérard

Réponse

Du Consistoire de l'Eglise bâloise à différentes demandes pour une prise de position envers le problème de l'homosexualité.

A la suite de certaines accusations et insinuations, formulées par des membres du Réarmement Moral de Caux à l'adresse du Dr. Bovet, savant reconnu et infiniment humain, le Consistoire de l'Eglise bâloise a pris position dans une question trop tongtemps ignorée par l'Eglise. Nous nous faisons un plaisir de reproduire ci-après la «réponse», faite aux hommes de Caux. Cette réponse, qu'un de nos amis a bien vouloir traduire pour nos lecteurs de langue française, est datée du mois de février 1964. C.W.

En relation avec la pétition très combattue contre le Dr. Bovet, peu avant la journée des Eglises, le Consistoire de l'Eglise de Bâle-Ville avait reçu onze écrits qui tous ont demandé une prise de position envers les

problèmes soulevés. Ces lettres provenaient en partie du mouvement de la MRA, en partie elles traduisent les soucis de membres de la communauté. Par égard pour ces derniers surtout, nous voulons essayer de présenter brièvement les problèmes soulevés et donner notre opinion.

1. *Le problème de l'actualité*

L'homosexualité a existé de tous les temps d'une façon plus ou moins cachée. Il y a eu des peuples qui ont admis des relations homosexuelles, en d'autres temps et chez d'autres peuples elles ont été condamnées. A notre époque, l'homosexualité redevient, en relation avec une érotisation générale et étendue de la vie un problème nouveau. Cette érotisation est motivée par des excitations extérieures, telles que le cinéma, la télévision, la lecture, la réclame, la mode etc. ainsi que par un déplacement des valeurs morales, dû aux bouleversements par les guerres, aux illégalités en politique et en commerce, au sort des prisonniers et des réfugiés, aux suites de la haute conjoncture, à la manière d'envisager le monde basé sur l'homme etc.

C'est pourquoi, depuis des années, des médecins, des sociologues, des théologiens travaillent inlassablement et consciencieusement aux questions posées. Aussi les Eglises prennent-elles part à ces travaux. *Il ne faut pas actualiser ce problème d'une façon excessive par trop de publicité.* L'Eglise surtout doit être consciente du danger de séduction que des personnes faibles pourraient subir par des proclamations et des polémiques publiques. La sensation érotique pent exciter des hommes et les conduire sur des chemins dangereux. D'autres trouveront une confirmation apparente de leur conduite. Le bruit qui se fait actuellement autour de l'érotisme et surtout de l'homosexualité, que ce soit par motifs religieux, moraux ou commerciaux, sert la séduction.

Pour ces raisons, notre Eglise et en particulier le Consistoire de l'Eglise bâloise, ne se laisse pas contraindre, ni par des pétitions, des polémiques de journaux, ni par la campagne de lettres, à prendre position à un moment précis. L'Eglise veut bien répondre à des questions sérieuses mais ne désire pas participer à des actions.

2. *Le problème médical*

Un grand nombre de médecins renommés et sérieux qui se sont occupés de ce problème en érudits, distinguent actuellement trois groupes de soi-disant homosexuels (appelés, également homoérotes ou homophiles) :

1. des homosexuels de naissance
2. des homosexuels par névrosthénie
3. des homosexuels par débauche.

Concernant le groupe 1, la raison de l'homosexualité est supposée être dans une fausse constitution physique, causée éventuellement par hérédité. Elle est tenue comme probablement inguérissable par la médecine.

Dans le groupe 2, la raison de l'inclinaison sexuelle mal dirigée est probablement provoquée par des émotions profondes qui n'ont pu être dominées psychiquement. Une guérison paraît peu probable.

Le troisième groupe se compose très souvent d'êtres qui ne sont pas du tout des homosexuels mais des miséreux, des déroutés ou d'arriérés

dans leur développement. Ces individus qui ont sombré, cherchent par débauche avec l'abus de l'instinct sexuel à éviter le travail ou à se procurer un remplacement du foyer. Des déroutés peuvent difficilement se libérer de leur fausses liaisons. Des sous-développés restent dans leur état infantile et ne sont pas capables de faire le pas vers l'état d'adultes. Depuis des années, tout ce domaine est l'objet de recherches médicales. Quant à l'Eglise, elle ne peut pas, uniquement pour des considérations morales, poser des thèses particulières en face des faits médicaux.

3. *Le problème de charge d'âmes*

a) L'Eglise se trouve devant le fait qu'il y a des homosexuels. Elle a le devoir de considérer les connaissances médicales comme sérieuses et de diriger sa propre parole selon les données de charge d'âmes. Elle ne doit jamais parler à l'homosexuel de naissance ou par névrosthénie comme elle parlerait à un débauché. Si la parole de l'Eglise doit frapper juste et pas seulement d'une façon sentimentale, elle doit être pensée sur la base d'une recherche sérieuse. L'Eglise doit conjuguer ses efforts avec la collaboration médicale.

b) L'Eglise se trouve devant le fait que justement les homosexuels du groupe 1 et 2 mais très souvent aussi ceux du groupe 3, sont des hommes souffrant moralement. Elle ne doit pas les brusquer avec une loi morale théorique. A eux aussi elle doit offrir l'évangile consolant et libérateur. Par une grâce particulière, elle peut arriver quelquefois à une libération mais il se peut aussi que pour ceux qui sont atteints, l'évangile devient une force pour supporter leur façon d'être et pour régler leur vie, sans pour autant leur enlever leur particularité. Aussi dans ce cas, l'Eglise ne dont pas condamner mais compatir et inciter à une conduite de vie de responsabilité, telle qu'elle est obligée de le faire vis-à-vis de tout le monde.

c) L'Eglise ne peut pas désigner comme péché particulier des relations sexuelles maladives. Là où il y a homosexualité dans le genre du 1er et du 2e groupe, l'état de ces hommes n'est pas à considérer comme un péché. Dans l'homosexualité du genre de groupe 3, le père spirituel doit lutter contre l'avidité de l'homme comme il est aussi obligé de le faire contre l'avarice, l'orgueil, l'ambition et d'autres défauts humains. L'Eglise doit combattre l'abus de l'instinct sexuel chez les homosexuels tout comme elle doit condamner l'abus de cet instinct dans le mariage et la prostitution entre homme et femme.

d) *L'Eglise doit remplir son obligation en sa qualité de charge d'âmes.*

Celle-ci ne peut se faire en proclamation bruyante et surtout jamais en public. L'ecclésiastique doit aider à supporter, aider à souffrir et il doit se taire. Il a le devoir de chercher sérieusement quel conseil donner à ceux qui sont atteints d'une chose ou d'une autre. Il est indispensable d'adapter ce conseil et chaque parole ecclésiastique de charge d'âmes également aux données médicales, psychologiques et sociales. Le langage doit être différent lorsqu'il s'adresse à des personnes d'inclination particulière, à des malades mentaux ou à des tarés. Charge d'âmes ne consiste justement pas dans la résolution d'une thèse par un oui ou un non, telle qu'on le voudrait dans certains groupes de la société.

4. *Le problème des témoignages bibliques*

Dans le cours des débats on a demandé à l'Eglise, à maintes reprises, le maintien des «témoignages exacts de la bible».

Le rapport le plus significatif de la bible est le commandement de l'amour vis-à-vis de Dieu et des hommes. Ce commandement est également valable là où nous sommes en face de ceux qui sont sexuellement différents. Toutes les paroles et tous les actes doivent s'orienter vers ce commandement et non pas vers des spéculations critiques de ce temps. Le plus grand péché est le manque d'amour.

La bible parle de l'homosexualité comme d'un état humain seulement dans l'épître aux Romains 1, 26/27. Là, on voit l'homosexualité comme un signe et comme la suite de l'apostasie de Dieu. Elle est un des nombreux détournements, tels qu'ils sont énumérés dans la première épître aux Romains. Comme signe de l'apostasie, elle ne peut, pas plus que les autres détournements qui y sont nommés, être justifiée ou même recommandée. A ceux qui sont atteints de cette déviation, l'annonciation ne peut leur être offerte autrement qu'aux autres, c'est-à-dire par la consolation de la grâce et l'appel au changement de vie. Or, ce changement ne vient jamais de la loi mais uniquement de la grâce.

Deux autres passages (1. épître aux Corinthiens 6, 9 et 1. Timothée 1, 10) emploient des expressions se rapportant à la prostitution entre hommes et garçons. Cette prostitution est comme celle entre hommes et femmes, un commerce coupable. C'est justement à ceux qui sont liés au monde sensuel, auxquels il faut apporter le message de la libération par Jésus-Christ et du renouvellement de la vie sous le royaume de Dieu. Ce royaume ne sera érigé par aucune loi mais uniquement par l'évangile de l'amour.

Dans l'Ancien Testament (3. Moïse 18, 22 et 20, 13) le péché sexuel entre hommes et hommes est condamné avec une extrême rigueur. C'est la mise à mort comme pour quelques autres péchés. Les nouveaux examens médicaux concernant les maux corporels étaient inconnus par l'Ancien Testament. Ces extraits bibliques de l'Ancien Testament sont à considérer par nous de la même façon que nous considérons d'autres passages de l'Ancien Testament, c'est-à-dire comme doctrine de la vieille alliance, tandis que nous nous trouvons dans la nouvelle alliance.

Concernant le témoignage biblique, l'Eglise doit se raviser sur le problème de l'homosexualité avec la même foi et la même sincérité ainsi qu'elle doit le faire sur chaque autre rapport de la conduite humaine, se trouvant dans les Saintes Ecritures. Elle ne doit pas non plus prélever un passage de l'ensemble, passage qui ne s'harmoniserait avec nos thèses et en faire une loi spéciale. Celui qui juge avec des sentences, risque le danger de violer la vérité biblique. C'est pourquoi l'Eglise ne doit pas admettre comme «témoignages irréfutables de la bible» des inspirations de légalité sur des sentences isolées. La lettre tue, c'est l'esprit qui rend la vie. C'est aussi le cas ici.

Bâle, février 1964.

Le Consistoire de l'Eglise évangélique-réformée
du canton de Bâle-Ville.